

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLIERS

Nombre de Conseillers : 10
----------------------------

Présents : 8
--------------

Votants : 8
-------------

## Session ordinaire du 19 octobre 2011

*L'an deux mil onze, le dix-neuf du mois d'octobre*

*Le Conseil Municipal de la commune de Villiers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur BORGEAIS Christian, Maire.*

*Nombre de conseillers en exercice : 10.*

*Date de la convocation : 10 octobre 2011*

**Présents** : BORGEAIS Christian, Maire ; RENARD Michel, DURAND Bernadette, PINAULT Jean-Claude, Adjoint ; BOURBONNAIS Michel, DROZDZ Catherine, FOUCRET Jean-Louis, PINAULT Jean-Louis

**Excusé** : PENISSARD Sylvain

**Absente** : MARCEL Liliane

Madame Catherine DROZDZ a été élue secrétaire

### **Délibération n°3 : Vœu de la commune concernant la Ligne grande Vitesse dans l'Indre**

Le projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont – Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble des scénarios soumis par Réseau Ferré de France ( RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi, la Commune de Villiers, réunie en Conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon, permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.

- La confirmation de la desserte de l'Indre par 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.

- La prise en compte d'un raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.

- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant des temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges - Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en

réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.

- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Pour copie conforme,

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture le 27 OCT. 2011  
Et publication le 27 OCT. 2011

